

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

ID : 033-213301955-20170411-102017-BF

**N° : 10/2017**

**Objet : Vote des taux d'imposition 2017**

L'an deux mille dix-sept le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Présents : 13 Votants : 15 Pour : 15 Abstention : 0 - Contre : 0**

**PRÉSENTS :** Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Lucienne BIES qui a donné procuration à Jean Pierre BAILLÉ, Michel CARRETEY qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE et Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH.

**Secrétaire de Séance :** Patrick BAYLET.

**Date de convocation :** 05 avril 2017.

La commission « finances » propose de maintenir pour l'exercice 2017, les taux appliqués en 2016 de la taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Ainsi la commission propose de reconduire les taux d'imposition 2017 suivants :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncier bâti : 18,94 %
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les taux d'imposition 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncier bâti : 18,94 %
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 13 avril 2017.



Le Maire,  
Jean Pierre BAILLÉ.